



LES CAFARDS



Nous ne sommes pas des insectes nuisibles et parasites
Nous sommes des êtres sociaux et sensibles

Qui aujourd'hui n'a pas régulièrement affaire à la CAF, à Pôle emploi, à la CPAM ou au CCAS ?

Qui aujourd'hui, ne touche pas quelqu'argent d'une institution sociale ou d'une autre, que ce soit en plus de bouts de salaires ou comme premier moyen de subsistance ?

Les CAFards pullulent dans les villes et les campagnes. À Montreuil nous sommes chaque jour plus nombreux à vivre des miettes que nous lâchent les administrations, mais aussi grâce à l'entraide ou aux petites mises en commun quotidiennes. Pourtant, le gouvernement traite les CAFards que nous sommes comme des insectes nuisibles et parasites. Il voudrait nous faire payer le peu d'argent qu'il nous concède, en nous réinsérant de force à coups de RSA ou d'Offre Raisonnable d'Emploi.

Depuis début avril à Montreuil, des CAFards se sont regroupés pour faire face aux institutions sociales, se défendre, ne pas rester seul au guichet et s'organiser contre ce qui cherche à nous écrabouiller, nous insérer, nous gouverner.

Prochaine réunion des CAFards: mardi 30 juin de 16h à 18h à la Clinique occupée, 42 boulevard de Chanzy, Montreuil sous Bois, m° Croix de Chavaux

Visite à la CAF de Rosny-sous-bois

M. et N. ont des problèmes de trop-perçus. La CAF de Rosny réclame plus de 6 000 euros à N. et ne lui verse plus qu'un ridicule bout de RMI tandis que M. s'est vu amputer le montant de son AAH (allocation adulte handicapé) depuis des mois et ne reçoit plus rien du tout depuis janvier.

Il est désormais d'usage, sous couvert de « trop-perçus », que la CAF se serve sur nos allocations, voire nous laisse sans un seul radis pendant plusieurs mois, sans donner aucune explication (alors que légalement la notification d'un trop-perçu doit être motivée). Elle décide elle-même de l'échelonnement de la supposée « dette » sans nous consulter, nous mettant ainsi dans une position de présumé fraudeur ou coupable.

Nous décidons donc de nous rendre collectivement à la CAF pour comprendre de quoi on nous accuse au juste et obtenir les éléments nécessaires à notre défense. Deux autres cafards se joignent à nous P. dont l'allocation logement a été diminuée de 80 euros sans qu'elle arrive à en comprendre la raison ni par téléphone ni par mail et L. hongroise qui ne reçoit plus d'APL depuis 3 mois et dont l'ouverture de droit au RMI semble tarder malgré tous les déplacements et envois de courrier pour fournir les pièces « manquantes ».

Par un bon matin d'avril nous sommes donc une quinzaine sur le chemin de la CAF de Rosny, qui vient de rouvrir après trois semaines de fermeture. Nous faisons la queue. Plus d'une heure d'attente. En attendant nous parlons, nous rigolons, ce qui détonne avec l'ambiance « au cas par cas » et apparaît suspect aux yeux des vigiles qui semblent se préparer à quelque mauvais coup de notre part.

Le tour de L. arrive. Une cafarde la suit pour l'accompagner mais elle est rapidement interceptée par deux vigiles qui tentent de s'interposer physiquement. Nous faisons valoir le droit à l'accompagnement et ils finissent par céder. Ils acceptent que l'on puisse être deux à parler à l'agente d'accueil. Nous disons à cette dernière que nous sommes venus collectivement, et que nous comptons bien être reçus tous ensemble. Plutôt compréhensive, cette agente nous dit : « puisque vous êtes un collectif, vous serez reçus tous ensemble ». Et lorsque le nom d'un des cafards du jour s'affiche sur l'écran plasma, nous rentrons tous dans le box. Très vite, l'agent veut négocier le nombre de présents. Nous discutons tranquillement avec lui pour décider comment on pourrait faire, mais deux vigiles nous rejoignent et tentent de nous faire évacuer. La directrice descend et nous dit que cela est inadmissible : « Et la confidentialité alors ? ». Nous tentons bien de lui expliquer que nous avons été autorisés à être reçus collectivement et que les allocataires venus avec nous n'ont que faire de la confidentialité, qu'ils préfèrent résoudre collectivement leurs problèmes, mais très vite tous les agents quittent leur poste. Nous l'apprenons plus tard, mais notre présence et le fait d'arrêter le travail a permis à certains agents de mettre en question auprès de leur direction leur conditions actuelles de travail : surcharge, heures sup, etc. Au final nous n'avons plus d'interlocuteur et les bleus arrivent, puis des civils puis le commissaire de police de Rosny. Nous continuons d'interpeler la directrice en lui disant que nous voulons simplement faire valoir le droit à l'accompagnement des allocataires. Les agents regagnent leur poste de travail et acceptent que nous soyons trois par box. Les entrevues se feront donc sous surveillance policière : « Et la confidentialité alors ? ».

Nous apprenons donc que la CAF croyait que P. était en collocation alors qu'elle se déclare bien en concubinage : il n'y a donc aucune raison à la diminution de son APL. La différence lui sera versée dans les 10 jours. Le lendemain un appel téléphonique de la directrice viendra confirmer le tout.

M. apprend que son trop-perçu vient d'une mauvaise coordination des CAF de Rosny et du Havre. Le montant de son AAH lui a été versé deux fois, il y a plusieurs mois. Ils lui réclament

maintenant le remboursement de cette erreur due à l'institution, et lui sucent depuis 3 mois la totalité de son AAH. Il nous faut faire un recours.

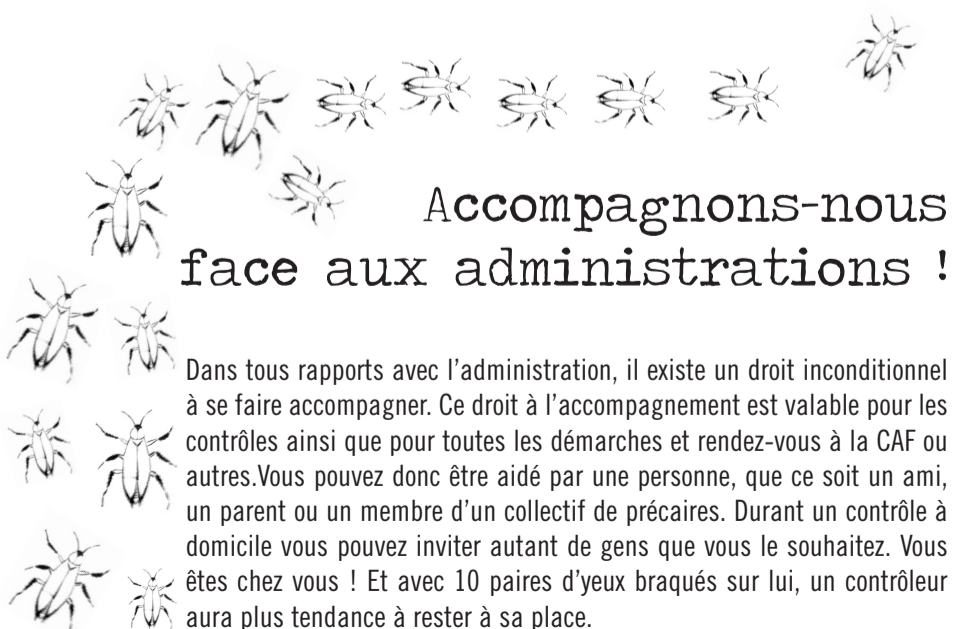
Pendant ce temps-là, les allocataires entassés dans la salle d'attente s'y mettent aussi. Les langues se délient, les problèmes se discutent et se partagent. Certains haussent le ton et prennent à parti la directrice.

L. se voit promettre le versement de ses allocations logement sous 12 jours et écrit une attestation certifiant qu'elle n'a pas de droits ouverts au chômage ce qui pourrait débloquent sa demande de RMI. L. se trouve en effet dans une situation jusque-là inextricable : en tant que ressortissante de la communauté européenne, la sécu tarde à lui donner un numéro de sécurité sociale définitif (elle n'a pour l'instant qu'un numéro provisoire), et son employeur attend son numéro définitif pour lui faire une attestation de fin de contrat, attestation qui doit lui permettre d'obtenir une notification de rejet de Pôle emploi, notification qui doit lui permettre d'ouvrir des droits au RMI.

N. passe la dernière, mais le commissaire a parlé à la directrice de la CAF et cette dernière ne veut plus qu'une personne pour accompagner. Pas moyen d'être trois, d'autant qu'elle a du mal à comprendre que P., qu'elle vient de recevoir en tant qu'allocataire, se transforme en cafarde et exige de pouvoir accompagner N. Nous ne serons donc que deux dans le box. La directrice tape sur son ordinateur, lève les yeux vers N. et telle un procureur lui dit : « Mais vous savez bien la raison de ce trop-perçu... »

Nous exigeons des explications claires et non des insinuations. Nous comprenons alors qu'il y a trois ans, lorsque N. est montée du Sud sur Montreuil, elle n'a pas déclaré officiellement à la CAF qu'un de ses enfants n'était plus à sa charge, pensant que puisqu'elle l'avait laissé là-bas et qu'il touchait une aide au logement dans le Sud, la CAF de Rosny était forcément au courant. Les trois semaines de fermeture de la CAF de Rosny courant mars, sous couvert de traitement des dossiers en souffrance, ont servi à ça : à recouper de toutes parts, les données des différentes CAF, les numéros de sécu, les impôts... La CAF réclame donc à N. une rectification de droits sur deux ans (« Nous sommes bien gentils, cela aurait pu être sur trois ans ») de ce maigre revenu qui suffit à peine pour faire vivre une famille. Comme pour M. il nous faut faire un recours.

Une allocataire, cafarde dans l'âme, profite de notre présence pour s'adresser directement à la directrice. Depuis janvier la CAF a suspendu les aides aux logements de nombreux allocataires, le temps de recouper les fichiers et de demander toutes sortes de documents. N'empêche que pendant ce temps rien n'a été versé sur les comptes. Contrainte à faire un chèque en blanc à l'office HLM pour payer son loyer, cette allocataire parvient à arracher une aide d'urgence, qui lui permettra de ne pas être interdite bancaire.



**Accompagnons-nous
face aux administrations !**

Dans tous rapports avec l'administration, il existe un droit inconditionnel à se faire accompagner. Ce droit à l'accompagnement est valable pour les contrôles ainsi que pour toutes les démarches et rendez-vous à la CAF ou autres. Vous pouvez donc être aidé par une personne, que ce soit un ami, un parent ou un membre d'un collectif de précaires. Durant un contrôle à domicile vous pouvez inviter autant de gens que vous le souhaitez. Vous êtes chez vous ! Et avec 10 paires d'yeux braqués sur lui, un contrôleur aura plus tendance à rester à sa place.

RSA : pas question de se laisser disséquer vivants

Depuis des mois, on nous bassine avec les bienfaits du RSA à coups d'annonce du gouvernement et de campagne médiatique. Sous couvert de lutte contre la pauvreté ce dispositif supprime le RMI (revenu minimum d'insertion) et l'API (allocation parent isolé) et multiplie les modalités de radiation et de contrôle. L'objectif est simple : nous foutre une pression telle que nous soyons prêts à accepter n'importe quel emploi, à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions, en échange de miettes de RSA.

Les plaquettes publicitaires de la CAF et de Pôle emploi vantant le mérite du RSA, montrent des allocataires factices payés pour sourire et avoir l'air de retrouver vie grâce à lui. Mais nous aurions bien voulu voir leur tête s'ils avaient eu à remplir le formulaire de demande de RSA ! En effet ce formulaire est un outil d'inquisition et de dissection de nos vies. Plus de 120 cases à cocher, des dizaines de lignes à remplir et à chaque fois le doute : « Qu'est ce que je risque si je coche cette case-là et pas une autre? ». Là aussi l'objectif est clair : il s'agit carrément de nous faire renoncer aux miettes.



*Ce que l'on reproche à un cafard, ce n'est pas de voler les miettes, c'est de proliférer.
C'est pour cela qu'on l'extermine.*

Proverbe chinois

Nous ne voulons ni être contrôlés ni gérés

Nous voulons plus d'argent

Lettre ouverte des CAFards aux agents de la CAF

Il y a plusieurs semaines, nous sommes allés collectivement à la CAF de Rosny pour tenter de régler certains dossiers bloqués depuis des semaines, voire des mois, et pour lesquels les allocataires concernés n'arrivaient à obtenir aucune réponse. Trois vigiles étaient sur place pour contenir la colère des allocataires face à des files d'attente toujours plus longues, face aux dysfonctionnements de la CAF, face aux trop-perçus... Signe des temps, on préfère investir dans le maintien de l'ordre plutôt que de payer trois agents de la CAF supplémentaires. On préfère réprimer. Mais combien de temps cela tiendra-t-il? Combien de vigiles faudra-t-il pour contenir une colère qui ne peut que s'accroître avec la crise actuelle? C'est vrai qu'il y a toujours moyen d'appeler la police. Ce que la directrice de la CAF n'a pas hésité à faire – appeler la police tout de suite sans prendre le temps de discuter avec nous. Symptôme d'une peur panique que l'institution soit débordée par les allocataires.

Pour certains d'entre-nous, les allocations de la CAF sont nos seuls revenus. Les supprimer, c'est nous priver de l'argent nécessaire pour manger et pour payer nos loyers. Pour d'autres, il constitue un complément de revenu indispensable pour finir le mois. Ce constat fait, il nous est impossible de rester les bras ballants en attendant que l'argent tombe ou pas. Nous voulons avoir prise sur les décisions qui nous concernent – contester une décision, exiger des explications, rétablir des droits, etc. Nous voulons agir contre cette politique qui nous suspecte systématiquement de fraude pour mieux nous radier. Mais c'est quoi un fraudeur? Quelqu'un qui se débrouille avec le RMI pour pouvoir vivre? Comment pensez-vous que l'on vit avec 400 euros par mois? On file des milliards aux banques, des millions aux patrons et on supprime les miettes aux pauvres. C'est quoi un fraudeur?

Comme les salariés s'organisent au sein de leurs entreprises pour défendre leurs revenus, nous nous organisons au sein de la CAF pour défendre les nôtres. Défendre nos revenus, c'est s'organiser collectivement. À plusieurs, on a moins peur. À plusieurs, on comprend mieux. Si l'un n'a pas compris, a quelques soucis avec le langage administratif, un autre peut traduire. À plusieurs, on partage nos expériences, nos situations. On fait en sorte que le savoir ne soit pas d'un seul côté du guichet. Si vous omettez – par oubli, par fatigue, par énervement, par zèle, par consignes venues d'en haut, d'évoquer telle ou telle possibilité de régler le dossier d'un allocataire le plus en sa faveur, nous sommes là pour vous le rappeler. À plusieurs, on rétablit un peu d'égalité entre les deux côtés du guichet.

Pourquoi vous écrire? Nous ne voulons ni être gérés ni contrôlés et nous voulons plus d'argent. Nous sommes venus vous le dire, arracher ce que nous pourrions, mais aussi discuter avec vous de votre travail et de nos situations. Vous nous dites que ce n'est pas de votre faute. Mais, c'est à vous que nous sommes confrontés chaque jour. C'est vous qui nous traquez, nous radiez, et parfois même nous balancez à la police si nous sommes sans-papiers. Vous dites que vous n'avez pas de moyens, qu'il vous faut plus de temps et plus d'effectifs. Si ce temps et ces effectifs servent à faire tourner la machine pour qu'elle nous écrase plus efficacement, alors nous n'en voulons pas. Pour autant, certains agents ne nous considèrent pas comme des parasites, tentent de se battre contre l'uniforme du flic en civil qu'on veut leur mettre sur le dos, nous reçoivent au mieux, tentent de régler nos dossiers le plus favorablement, nous donnent les explications et les informations qui nous concernent, et voudraient bien qu'aucun de nous ne reparte sans un sou. C'est à eux que nous voulons nous adresser, voir si nous pouvons avoir des intérêts communs, pour discuter de ce que c'est qu'être agent de la CAF, ce que c'est qu'être un allocataire en sursis, et peut-être agir ensemble pour enrayer cette machine. Si possible en l'absence de la police... Promis, nous on les appellera pas.

Plutôt chômeurs que contrôleurs
Plutôt CAFards que CAFteurs

Pour nous contacter: cafardsdemontreuil@gmail.com
Ce journal et d'autres textes sont téléchargeables sur: <http://laclinique.over-blog.net>

Quelques extraits du formulaire de demande de RSA :

Au chapitre *VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE*, on peut trouver les questions :

ÊTES-VOUS À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ? , ÊTES-VOUS INSCRITS COMME DEMANDEUR D'EMPLOI ?

Lorsqu'on sait qu'avec le RSA l'objectif est que les allocataires soient tous suivis par Pôle emploi, que se passe-t-il si l'on répond « non » à ces questions ?

Et si on répond « oui » à la question *AVEZ-VOUS CESSÉ VOLONTAIREMENT VOTRE ACTIVITÉ ?*, sera-t-on privé de RSA comme les chômeurs le sont de leurs allocations chômage lorsqu'ils ont démissionné?

Au chapitre *REVENUS DES 3 DERNIERS MOIS*, on trouve la case : *AIDES ET SECOURS FINANCIERS RÉGULIERS. PRÉCISEZ QUI VOUS VERSE CETTE AIDE (PARENTS, AMIS, EX-CONJOINT, ASSOCIATIONS...)*.

Ils nous tendent la perche pour mieux nous coincer et nous pousser à déclarer le billet de mamie ou les prêts amicaux. Tout cela sera bien évidemment déduit du montant du RSA mais ils ne le disent pas.

Dans ce même chapitre on nous demande: *DÉCLAREZ LE MONTANT DE L'ARGENT PLACÉ OU DE VOTRE ÉPARGNE DISPONIBLE (COMPTES, LIVRETS BANCAIRES...)*.

Qu'est ce qui se passe donc si pour une fois j'ai 1000 euros sur mon compte?

La perle se trouve au chapitre *Vos DROITS À PENSION ALIMENTAIRE*.

PERCEVEZ-VOUS UNE PENSION ALIMENTAIRE ? SI NON, VOUS ÊTES SUSCEPTIBLES D'ENGAGER UNE ACTION ENVERS VOS PARENTS POUR OBTENIR UNE PENSION ALIMENTAIRE. SI VOUS SOUHAITEZ ÊTRE DISPENSÉ DE CETTE DÉMARCHE, PRÉCISEZ LE MOTIF (LOGÉ GRATUITEMENT PAR LES PARENTS, AIDES FINANCIÈRE VERSÉE PAR EUX...)*

Qu'est-ce qu'ils veulent ? Qu'on rackette nos parents en les menaçant d'un procès? Et si on s'y refuse, est-ce que les motifs « J'ai rompu le cordon il y a bien longtemps » ou « Ma mère travaille pour un quart de smic » suffiront à nous dispenser de cette « démarche »?

(* attention question piège ! voir paragraphe précédent)